



VILLE DE ARUE

Date de convocation
25 août 2026

Date de séance
31 août 2026

Délibération du Conseil Municipal N°2026/76 du 31 août 2026

Approuvant les programmes en section de fonctionnement, au titre de la programmation 2026, du Contrat de ville, leurs plans de financement et autorisant Madame le Maire à signer les conventions de financement correspondantes

L'an deux mille vingt-six, le trente et un août à dix-sept heures cinq minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Teura IRITI, Maire.

Etaient présents à l'examen de la présente délibération :

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	28
Procuration	05
Votants	33
Pour	33
Contre	00
Abstention	00

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux

Nom-Prénom	Présent	Absent	Procuration
Mme Teura IRITI	X		
Mme Vahinetua TUAHU	X		
M. Jacky BRYANT	X		
Mme Anna YON YUE CHONG		X	Mme Teura IRITI
M. Edgar TEHAHE	X		
Mme Turia NATUA	X		
M. Jérémie CHAINE	X		
Mme Tetia PEU	X		
M. Charles BERSELLI	X		
M. Naea BENNETT	X		
Mme Micheline BANNER	X		
Mme Bernadette VANE	X		
M. Antonio FAIVRE	X		
M. Joël BONNO	X		
Mme Andréa BRINCKFIELDT	X		
M. Claudino TEHAMOANA	X		
Mme Mirella TEIKITOHE	X		
M. Henri ESTALL	X		
Mme June FREELAND	X		
Mme Muriel LYAU		X	Mme Bernadette VANE
M. Heimanu TERA		X	M. Claudino TEHAMOANA
M. Vetea FULLER	X		
Mme Tehani YAO	X		
Mme Moeata MALINOWSKI	X		
M. Jean-Claude LAI AH CHE		X	Mme Tetia PEU
M. Lémuel BROTHERS	X		
M. Mihimana MAIHI		X	M. Henri ESTALL
Mme Claude BUCHMANN	X		
Mme Mélodie TEARIKI	X		
M. Daniel VANAA	X		
Mme Rava TUAHU LENOIR	X		
M. Tepuanui SNOW	X		
M. Tapuarii BARBOS	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31-AA du 06 janvier 1972 ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics modifiée par les loi n°2007-1720 du 7 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu l'arrêté n°234/IDV du 27 avril 2005 instituant un syndicat mixte entre les communes de Arue, Faa'a, Papeete, Pirae, Punaauia, Mahina et la Polynésie française pour la gestion du Contrat de Ville de Papeete ;
- Vu la délibération du Comité syndical n°17/2025 du 1er août 2025, validant le Contrat de ville de l'agglomération de Papeete, pour la période 2025-2030 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°2025/75 du 19 août 2025, validant le projet de Contrat de Ville 2025/2030, autorisant le maire à le signer, ainsi que tous actes nécessaires relatifs au Contrat et approuvant la participation financière de la ville de Arue au fonctionnement du syndicat mixte ;
- Vu le Contrat de ville de l'agglomération de Papeete 2025-2030 signé le 17 Octobre 2025 entre l'Etat, la Polynésie Française et les communes de Mahina, Arue, Pirae, Papeete, Faa'a, Punaauia, Paea, Papara et Moorea-Maiao ;
- Vu la délibération du Comité syndical n°17/2026 du 26 juin 2026, approuvant la participation financière du Syndicat mixte aux projets en fonctionnement « standard » ;
- Ouï les explications fournies par Madame Teura IRITI, Maire ;
- Après en avoir délibéré ;
- En sa séance du 31 août 2026.

Le Conseil Municipal adopte

Article 1. - Approuve les 3 (trois) programmes en fonctionnement et leur plan de financement comme suit :

Intitulé du projet	Thématiques	Budget global proposé en FCFP	Participations			
			Contrat de ville en FCFP	Taux	Ville de Arue en FCFP	Taux
Ensemble en famille	L'éducation et la famille	838 853	335 541	40%	503 312	60%
Boost toi ! boost ta carrière !	Emploi et insertion	3 658 530	2 195 118	60%	1 463 412	40%
Programme culturel communal 2026 – Heiva i Papaoa no Arue	Vie de quartier	3 109 381	1 710 160	55%	1 399 221	45%
TOTAL		7 606 764	4 240 819	-	3 365 945	-

Article 2. - Autorise Madame le Maire à signer les conventions de financement avec le Syndicat Mixte en charge de la gestion du Contrat de Ville pour la mise en œuvre des projets cités à l'article 1.

Article 3. - Les recettes et les dépenses sont imputables en section de fonctionnement du budget principal de l'exercice en cours.

Article 4. - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif ou à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5. - La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.

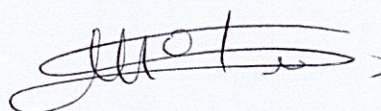
Le secrétaire de séance



Vahinetua TUAHU



Madame le Maire



Teura IRITI

Madame le Maire atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis à la Subdivision administrative des Iles du Vent

Le... - 3 SEP. 2026

Et notifié à l'intéressé(e) ou publié

Le... - 3 SEP. 2026

Note explicative de synthèse de la délibération n°2026/76 du 31 août 2026

Approuvant les programmes en section de fonctionnement, au titre de la programmation 2026, du Contrat de ville, leurs plans de financement et autorisant Madame le Maire à signer les conventions de financement correspondantes

Le Syndicat mixte chargé de la gestion du Contrat de ville de l'agglomération de Papeete a été créé en 2005. Il réunit l'État, la Polynésie française ainsi que les neuf communes signataires : Mahina, Arue, Pirae, Papeete, Faa'a, Punaauia, Paea, Papara et Moorea-Maiao.

Le Contrat de ville 2025-2030, intitulé « Engagements Quartiers 2030 », a été signé le 17 octobre 2025 par l'ensemble des parties prenantes.

Dans le cadre de sa programmation 2026, le Syndicat mixte a lancé un deuxième appel à projets en avril 2026.

À ce titre, la commune d'Arue, par l'intermédiaire de son service Actions et Cohésion, a présenté trois programmes relevant de la section de fonctionnement.

Ensemble en famille :

Ce projet prévoit l'organisation, en fin d'année, d'une fin de journée consacrée à la cohésion sociale et destiné aux familles de Arue. Il vise à favoriser la rencontre, le partage et la participation des habitants dans une ambiance conviviale, sécurisée et bienveillante.

Cet événement familial et intergénérationnel réunira enfants, jeunes, parents, aînés et plus largement l'ensemble des habitants autour d'animations accessibles à tous au complexe sportif Boris LEONTIEFF.

Plusieurs espaces et activités seront proposés : ateliers ludiques et créatifs pour les enfants, animations participatives pour les familles, activités favorisant les échanges intergénérationnels, temps de rencontre entre habitants et moments festifs collectifs.

Date : 18 décembre 2026

Boost toi ! boost ta carrière !

Le programme repose sur la mise en œuvre de trois actions complémentaires :

- Action 1 : BOOST TOI !
- Action 2 : BOOST TA CARRIERE !
- Action 3 : JOB DAY

Ces actions ont pour objectif de soutenir l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi à travers l'accompagnement à la candidature sur les offres d'emploi, la création d'activités dans divers secteurs, ainsi que l'accès à des formations complémentaires qualifiantes.

Les demandeurs d'emploi se verront proposer des formations telles que le BAFA, le PSC et les gestes et postures, visant à renforcer la confiance en soi et l'estime personnelle par une mise en situation concrète : gestion du stress, maîtrise de l'environnement et des risques, animation et encadrement de groupes.

En complément, et en dehors des périodes de formation certifiante, les bénéficiaires suivront des parcours d'insertion professionnelle axés sur le développement du savoir-faire et du savoir être, l'élaboration du CV et de la lettre de motivation, au sein d'ateliers dynamiques et participatifs.

Les porteurs de projet bénéficieront quant à eux de formations techniques et transversales (comptabilité, marketing, informatique, travaux en hauteur, plomberie), ainsi que d'un accompagnement individualisé dans leurs démarches de création d'activité, reconnu comme un parcours long et exigeant.

Date de début : 01 juin 2026
Date de fin : 17 décembre 2026

Programme culturel communal 2026 – Heiva i Papaoa no Arue

L'action prévoit l'organisation de trois soirées de concours consacrées à la danse et aux pehe tumu, inspirés du Heiva i Tahiti et adaptées à l'échelle communale.

Ce projet culturel, populaire et participatif vise à mobiliser et à rassembler les habitants des différents quartiers de Arue autour de la danse, du chant, de l'écriture, de l'art oratoire et de l'artisanat. Les quartiers seront répartis en trois zones :

- **Zone 1** : Arahiri, Ahititera, Bonno, Paruau et Tahipu ;
- **Zone 2** : Erima 1, Erima 2 et Erima 3 ;
- **Zone 3** : Vaipoopoo, Tearapae et Tefaaroa.

La démarche accordera une place centrale à la réflexion, à la transmission et à la création collective, notamment à travers la conception des mises en scène, des chorégraphies, des costumes, des décors et des accessoires. Elle permettra aux habitants de se réapproprier leur patrimoine culturel, de valoriser les savoir-faire locaux et de renforcer leur sentiment d'appartenance à la commune.

Organisées dans chaque zone, les répétitions constitueront des temps de rencontre, d'apprentissage et de partage. Elles encourageront les participants à progresser, à se dépasser et à relever ensemble des défis collectifs, tout en renforçant les liens entre les générations et les quartiers.

Date de début : 1^{er} septembre 2026
Date de fin : 11 décembre 2026
3 soirées spectacles : 9, 10 11 décembre 2026

Lors de sa séance du 30 juillet 2026, le Comité syndical a arrêté les participations financières accordées au titre du Contrat de ville aux projets de fonctionnement et d'investissement présentés par les communes et les associations.

Pour la Ville de Arue, les plans de financement des trois programmes retenus s'établissent comme suit :

Intitulé du projet	Thématiques	Budget global proposé en FCFP	Participations			
			Contrat de ville en FCFP	Taux	Ville de Arue en FCFP	Taux
Ensemble en famille	L'éducation et la famille	838 853	335 541	40%	503 312	60%
Boost toi ! boost ta carrière !	Emploi et insertion	3 658 530	2 195 118	60%	1 463 412	40%
Programme culturel communal 2026 – Heiva i Papaoa no Arue	Vie de quartier	3 109 381	1 710 160	55%	1 399 221	45%
TOTAL		7 606 764	4 240 819	-	3 365 945	-

La participation totale sollicitée auprès du Contrat de ville s'élève ainsi à **4 240 819 F CFP**, tandis que la contribution de la commune d'Arue s'établit à **3 365 945 F CFP**, pour un budget global de **7 606 764 F CFP**.

- Il est par conséquent proposé au conseil municipal :
- D'approuver les trois programmes présentés par la commune d'Arue au titre de la programmation 2026 du Contrat de ville ;
 - D'approuver leurs plans de financement respectifs ;

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer les conventions de financement correspondantes ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

Tel est l'objet du projet de délibération qui est soumis à l'approbation de notre conseil.